

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **85 (1949)**

Heft 28

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Rapports présidentiels: Société pédagogique vaudoise. — Union des instituteurs genevois. — Union des institutrices genevoises. — Union amicale des écoles enfantines. — Société pédagogique neuchâteloise.*

PARTIE CORPORATIVE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Rapport du Comité central pour l'année 1948

Introduction

Un des moments pénibles de mon année de présidence, où pourtant les difficultés ne nous furent point épargnées, fut certainement l'instant où, obligé par l'article 34 de nos statuts, je dus rédiger ce rapport. Vainement j'ai cherché de belles envolées: le ciel n'ayant pas reconnu en moi un ange, m'a refusé les ailes.

J'espère pourtant que vous trouverez dans ce texte la réponse aux nombreuses questions que, souventes fois, vous vous êtes posées au cours de l'année.

Commençons, puisque c'est la coutume, par notre **activité administrative**.

Notre effectif. Il est réconfortant de constater que la quasi-totalité du corps enseignant vaudois fait partie de la S. P. V.; les jeunes viennent à nous en sortant de l'Ecole normale, où des amis leur ont déjà appris à aimer notre société. En arrivant chez nous, ils connaissent l'esprit de solidarité et de bonne camaraderie qui nous unit; ils savent qu'ils trouveront chez les aînés l'accueil cordial de l'ami toujours prêt à excuser le premier faux-pas. Oui, la solidarité n'est pas un vain mot dans la S. P. V., preuve en est l'élan généreux qui poussa tous nos collègues à secourir un des leurs qui n'avait pas eu de chance, et cela au delà de nos espérances. Nous en étions émus.

Notre société compte à ce jour 1365 membres; nous avons admis cette année 51 nouveaux collègues, alors que 70 quittaient la S. P. V. en même temps que l'enseignement. Les mots gentils que nous envoient ces démissionnaires sont réconfortants. L'un nous avouait quitter la S. P. V. le cœur serré, car ce fut toujours sa société « numéro 1 ». La société « numéro 1 », cela représente quelque chose dans ce pays où l'instituteur est sollicité de tous côtés et doit se dépenser pour de nombreux autres groupements.

Caisse de prêts et de secours. Cette institution continue à rendre de précieux services à nos collègues en difficultés à cause de la maladie. Les maîtres d'école sont d'honnêtes débiteurs et, cette année, la régularité des remboursements a été bonne. Aussi avons-nous sans crainte, et parce que cela rendait grand service, élevé le plafond des prêts à 1500 fr.; nous avons également élevé le plafond des secours. Nous savions que cette mesure apaiserait bien des inquiétudes, dissiperait bien

des angoisses ; nous l'avons prise, hâtons-nous de le dire, dans la limite des fonds disponibles...

Nos dons. Si le comité a défendu âprement nos intérêts matériels, il a aussi distribué, en votre nom et parce qu'il connaissait votre bon cœur :

au Musée scolaire	800 fr.
pour le Noël d'Echichens	200 fr.
pour le choix des lectures	100 fr.
prix S. P. V. à l'Ecole normale	60 fr.

A Noël les veuves de collègues et les orphelins ont eu leur petite part.

Votre générosité ayant été mise en éveil par ce chapitre des dons, profitons-en pour vous rappeler vos obligations à l'égard d'Echichens. La situation financière de l'Asile est désastreuse. Il manque environ 70 000 fr. pour que l'institution reparte d'un pied sûr. Pourquoi ne ferions-nous pas de ces petits deshérités notre chaîne du bonheur ?

La S. P. V. a le devoir de se souvenir qu'un jour dans un élan d'enthousiasme qui l'honore, elle a accepté le parrainage d'Echichens.

Nos relations. Nous nous efforçons d'entretenir les relations les plus cordiales avec nos voisins comme avec nos autorités. Nous avons représenté la S. P. V. aux assemblées des diverses sections de la Romande et organisé une séance commune, à Lausanne, avec le comité neuchâtelois. Partout, nous retrouvons les mêmes difficultés, les mêmes soucis, les mêmes joies aussi.

Votre président a été convié à l'assemblée annuelle du synode et au repas qui la clôture. C'est avec intérêt qu'il prit part à cette manifestation ; il fut heureux d'y savourer abondamment ce que Gilles appelle dans une de ses délicieuses histoires « les deux nourritures ».

S. V. M. S. Cette année, la Société des maîtres secondaires et la S. P. V. ont collaboré efficacement pour la défense des intérêts très particuliers des corps enseignants primaire et secondaire. Les séances communes ont été nombreuses pour le bien de nos associations. Ce contact étroit sera à maintenir à l'avenir et cette heureuse collaboration ne se limitera pas à la seule défense de nos intérêts matériels.

Commission de gestion du Grand Conseil. Nous n'avons pas de vœu spécial à formuler à cette commission. M. Oguey est un chef compréhensif, qui discute paritairement, à qui il nous est possible de soumettre les problèmes intéressant la S. P. V. ou concernant l'école. Nous savons qu'en tout temps, nous pourrions exposer notre point de vue devant le Chef du Département et que nos requêtes seront examinées objectivement et avec bienveillance.

Pourtant, nous avons jugé utile de conserver ce contact direct avec notre législatif, ne voulant pas négliger une occasion de faire mieux connaître notre société et les buts qu'elle poursuit. De là notre demande d'audience. Nous avons abordé avec MM. les commissaires les points suivants :

- 1) Nos 35 ans de service ;
- 2) le payement par l'Etat ;
- 3) le désir du corps enseignant vaudois de collaborer toujours plus à l'organisation et à l'administration rationnelle de notre école populaire, ce qui nous a amené malgré tout à formuler un vœu : « La créa-

tion d'une commission paritaire de l'enseignement ». Cette idée a vivement intéressé MM. les membres de la sous-commission ; nous la reprendrons lors de la revision de la loi sur l'enseignement primaire.

La Fédération. Souvent, dans la suite de ce rapport, vous trouverez citée la Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud, plus connue chez les régents sous l'abréviation de T. F.

Aux collègues qui se demandent s'il est utile que notre société reste affiliée à cette fédération, nous répondrons qu'aujourd'hui moins que jamais la S. P. V. ne peut se payer le luxe de vivre isolée. D'ailleurs nous ne saurions trop insister sur le travail considérable que les T. F. accomplissent pour soutenir les intérêts de tous et faire poids auprès des autorités.

M. C. Freymond, président, mène avec cran la lourde barque. Nous lui sommes reconnaissants de l'effort de compréhension dont il fait preuve à l'égard des intérêts malgré tout très particuliers du corps enseignant.

M. Décorvet, ancien président, que nous retrouvons maintenant chef de l'office du personnel, a rendu aussi de grands services au comité dans sa lutte pour les suppléments de résidence. Qu'il en soit ici remercié.

Comité. L'activité du comité central ne se rapporte pas facilement. On se fera une faible idée du travail exigé de vos mandataires lorsqu'on saura qu'ils ont tenu 45 séances au cours du dernier exercice, qu'ils durent assister aux nombreuses réunions du comité de la Fédération, à plusieurs entrevues avec le Conseil d'Etat ou le Chef du Département et assurer un contact suivi et intéressé avec l'office du personnel et les « calculateurs du Château » ; qu'ils furent en outre sollicités de tous côtés par les présidents de sections pour exposer la situation à leurs membres, ou encore par des collègues inquiets qui réclamaient des éclaircissements par retour du courrier. Ceci dit, non pas dans l'espoir de nous faire plaindre, mais pour vous donner une idée du temps qui nous reste pour penser à des « choses légères » !

Souvent les membres de la S. P. V. se préoccupent du choix des candidats au C. C. et cherchent des mesures propres à en améliorer la qualité ; ils ont raison, mais qu'ils songent aussi à les choisir en bonne santé et pas trop sensibles de l'épiderme, cela leur rendra service !

Divers. L'année 1948 étant exceptionnelle, nous avons réuni à trois reprises les présidents de sections et deux fois les délégués des villes pour mettre au point le plan de bataille concernant les suppléments de résidence. En feuilletant les procès-verbaux, nous notons encore une séance d'information à l'intention des futurs rapporteurs aux conférences de districts et la réunion des collaborateurs à la commission cantonale de presse.

Les présidents de sections ont été mis fortement à contribution par le comité au cours de l'exercice. Que ces collègues soient remerciés pour leur aide précieuse. Nous comptons encore sur leurs efforts enthousiastes afin que l'enquête sur l'état d'esprit de nos écoliers se fasse avec sérieux et précision.

Nous nous devons de dire notre reconnaissance à A. Chabloz, rédacteur de l'Educateur, d'avoir mis sur pied cette enquête, et de nous obliger ainsi, une fois de plus, à repenser notre école. Car il est bien beau de dire : « Nous croyons à la nécessité d'une rénovation. Elle doit venir des maîtres pris individuellement, de l'esprit général de l'enseignement, de l'atmosphère des classes... » Mais ce renouvellement de

notre manière d'enseigner ne sera possible que lorsqu'on pourra prouver aux responsables de la marche de nos écoles, et cela par des faits précis, indiscutables, que le gosse d'aujourd'hui est différent de celui d'il y a vingt ans, qu'il réagit différemment, qu'il n'a plus les mêmes intérêts ni les mêmes besoins parce que le milieu a changé. C'est vous dire que seule une étude consciencieuse, honnête, donnera à cette enquête une base solide qui permette de demander **avec autorité** une école nouvelle au service de l'enfant.

En contact direct avec les difficultés et les nécessités de l'enseignement, nous avons à prendre nos responsabilités nous nous devons d'être les artisans de cette réforme en signalant et en dénonçant tous les obstacles qui empêchent notre école d'être à la mesure de « l'enfant 1949 ».

La commission disciplinaire a été constituée par le Conseil d'Etat en mars 1948. Nous avons désigné Edmond Viret pour y représenter la S.P.V. ; nous sommes assurés de voir jugées humainement les questions relatives au corps enseignant.

Nos droits civiques. La loi de 1851 sur les incompatibilités est abrogée. Heureuse disparition d'une restriction de nos droits civiques injuste et désuète. Donc maintenant, un instituteur peut être député avant l'âge de la retraite. La présence de quelques-uns des nôtres au Grand Conseil ne serait pas inutile. Notre législatif cantonal n'étant pas corporatif, il faudra bien que les instituteurs s'intéressent à la politique et s'intègrent à un parti. Et c'est au sein des partis que nous devons lutter pour obtenir une représentation.

Prêts d'honneur aux normaliens. Le comité a étudié le problème et établi un projet de remboursement du prêt d'honneur. Il y avait plusieurs solutions à envisager : nous nous sommes arrêtés à un système qui favoriserait spécialement ceux qui doivent demander un gros prêt et qui permettrait à chaque normalien d'avoir recours à cette institution. Ce projet estimé modeste par M. Chevallaz a été présenté au Chef du Département qui l'étudie ; nous ne doutons pas qu'il sera accepté.

Revision de la loi sur l'enseignement primaire. Nous avons été invités à présenter les vœux de la S.P.V. avant que le service de l'enseignement primaire ne passe à la rédaction du 1er projet. Nous ne considérons pas cette entrevue comme un aboutissement mais comme un premier pas. Le projet sera étudié prochainement par une commission extra-parlementaire avant de passer entre les mains du Conseil d'Etat et de la Commission paritaire. Inutile de vous dire que le comité suivra avec vigilance le voyage, car il serait dangereux de laisser reprendre par la loi spéciale les avantages octroyés par le statut.

Maintenant passons au gros morceau de ce rapport :

Le statut général des fonctions publiques cantonales. J'espère ne point mettre votre patience à trop rude épreuve.

Au 1er janvier 1948, le statut est entré en vigueur : dans le corps enseignant primaire, il y eut des contents et pas mal de mécontents si nous en croyons les réactions parfois violentes de certains collègues à l'égard du C.C. qu'ils accusent volontiers de s'être laissé bernier. Ces réactions ne sont pas pour nous déplaire puisqu'elles nous permettent aujourd'hui de préciser notre position. Nous avons assez lutté et nous nous sommes montrés suffisamment indépendants vis-à-vis de l'autorité pour oser vous parler en toute franchise du statut. Pour réaliser ce

qu'il nous apporte, il est bon de rappeler comment il a été monté, car il n'a pas vu le jour ainsi tout d'un coup sans étude préalable sérieuse.

En 1945, les associations du personnel s'en préoccupent déjà.

Dès 1946, une commission extra-parlementaire y travaille pendant 18 mois. Au début de 1947 le projet est entre les mains de la commission du Grand Conseil. A la session de juin le statut est adopté en troisième débat. Première manche d'importance, gagnée au prix d'efforts considérables : il fallut souvent convaincre les députés un à un. A ce moment-là déjà, un point ne laissait pas de nous inquiéter : les députés opposés au statut ne semblaient viser dans leur refus que le corps enseignant craignant sans doute les répercussions financières pour les communes.

Après l'acceptation du statut par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et la commission paritaire se sont plongés de longs mois dans les travaux de la classification : il s'agissait de colloquer 5000 fonctionnaires dans l'échelle des traitements, d'établir les équivalences. Notre comité participa à ces travaux et eut bien souvent l'occasion de faire valoir son point de vue. Afin d'éclairer l'opinion, disons que pour établir la classification, on a tenu compte :

1. du travail,
2. des responsabilités,
3. de la préparation.

L'arrêté du Conseil d'Etat sur l'état, la classification et la définition des fonctions publiques cantonales est sorti de presse le 19 avril 1948. Sa publication échauffe les esprits dans le corps enseignant. Par comparaison, chacun se trouvait lésé et certains mécontents ne se firent pas faute de tenter de pressantes démarches auprès du chef du Département, sans même prendre la peine de nous en informer ; ces interventions, où la « juste indignation » remplaçait les arguments de quelque valeur, n'avaient aucune chance d'être prises au sérieux. Une telle attitude de la part de collègues est décevante ; elle complique notre tâche et nuit aux intérêts du corps enseignant tout entier. D'ailleurs nous restons persuadés que nous avons obtenu le maximum par rapport à notre situation antérieure ; nous avons des raisons de croire que les équivalences ont été établies avec soin et qu'aucune pression extérieure n'a agi pour desservir les intérêts du corps enseignant quant à sa colloca-tion dans l'échelle des traitements. Nous sommes certains que jamais, lorsqu'il s'est agi du classement de fonctions qui concernent un grand nombre de fonctionnaires, la question budgétaire n'a pris le pas sur la question de justice et d'équité.

Ces réactions de nos collègues nous ont d'autant plus surpris que déjà nous avions à faire face aux attaques sournoises de ceux qui estimaient « extraordinaire » la revalorisation accordée au corps enseignant primaire. Mais là au moins, nous avons des arguments pour assurer la défense de la situation acquise péniblement. Ces différences de revalorisation entre les classes de fonctionnaires étaient indispensables si l'on voulait faire œuvre utile. Car ou bien « **l'échelle des traitements a été mal bâtie** et nous ne sommes pas à notre place, ou bien **les équivalences sont respectées** et cette revalorisation est juste ».

N'oublions pas que les anciens traitements avaient été fixés à des époques très diverses ; les nôtres dataient de 1922 où ils étaient déjà jugés insuffisants. De sorte que, indépendamment des allocations de renchérissement, plusieurs traitements de base impliquaient une cer-

taine adaptation au coût de la vie, tandis que d'autres se ressentaient d'une appréciation trop ancienne. « Revalorisation extraordinaire »... cela fait sourire, nous ne faisons que rattraper, dans une mesure normale, un retard.

Avant de passer à la question des traitements 1948, laissez-nous répondre à une autre critique adressée parfois au C.C. : « Que faisons-nous dans ce statut ? N'avez-vous pas commis une erreur en laissant assimiler le régent vaudois à un fonctionnaire ? N'y aurait-il pas eu pour nous des avantages à être hors-statut ?... » Mettons les choses au point : Personne ne nous a demandé si tel était notre désir de monter sur ce bateau. Mais quand le comité a appris qu'il se préparait un statut pour l'ensemble du personnel de l'Etat, il a cherché à ce que ce statut nous fasse le moins de mal possible. Je me rappelle un article de Marcel Badan paru dans le bulletin de janvier 1946 dont le titre était : « La meilleure ou la pire des choses ». Puisque nous parlons de Badan, précisons qu'il n'est pas l'homme du statut — comme on l'entend dire — mais bien plutôt celui qui a veillé avec clairvoyance à ce que le nouveau statut nous soit le moins défavorable possible. Il y a certainement des inconvénients à s'y trouver inclus : par définition, toute loi donne des droits et crée des devoirs. Les droits paraissent naturels ; les devoirs pèsent toujours un peu.

Mais, objectivement, nous sommes obligés de constater qu'il apporte à l'ensemble des fonctionnaires :

1. Un esprit nouveau, l'esprit paritaire, gage certain de la fin du règne de l'arbitraire, début d'une ère de libre discussion et de loyale entente entre patrons et représentants du personnel de l'Etat. Précisons que la commission paritaire n'est pas investie d'un pouvoir de décision ; elle a seulement voix consultative, mais ses préavis auront un poids considérable et seront fréquemment déterminants. Après l'avoir vue à l'œuvre pendant 18 mois, nous pouvons dire que toutes les questions sont étudiées dans un esprit empreint d'impartialité et d'humanité.

2. Il y a aussi d'autres avantages plus minimes mais qui comptent tout de même (en cas de maladie, d'accident, de décès, en cas de faute commise par un fonctionnaire, etc.).

Pour le corps enseignant, le statut donne une sécurité plus grande au point de vue traitement et nous met à l'abri des attaques communales. D'autre part si nous avions été hors statut, ce n'est pas la commission paritaire que le Conseil d'Etat aurait consultée pour nos traitements, mais plutôt l'Union des communes vaudoises ; je doute que nous en aurions obtenu davantage.

Traitements 1948 et période transitoire. La période 46-47 était restée avant tout celle de la préparation et de l'adoption du statut des fonctions publiques : la bataille pour une classification honorable du corps enseignant primaire était gagnée. Cette étape franchie, on s'imagina trop volontiers que les difficultés étaient définitivement aplanies. Il nous fallut tôt déchanter.

Tout au long de l'hiver, après le refus du Conseil d'Etat de prendre en considération la résolution votée lors de notre assemblée extraordinaire, nous eûmes à lutter pour obtenir un traitement de départ normal pour 1948. Durant cette période difficile, une seule bonne nouvelle : les autorités exécutives adoptaient le principe de rétroactivité au 1er janvier 1948, bien que l'article 108 du statut les autorisât à différer jusqu'au 30 juin l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux traitements.

Nous ne vous parlerons pas de toutes nos démarches, de toutes nos entrevues. Mais soyez certains que votre comité a fait l'impossible pour faire comprendre et pour défendre, en collaboration avec la S.V.M.S., les intérêts tout particuliers du corps enseignant.

Après avoir revendiqué en vain le statut intégral, sans mesures transitoires — il n'était pas question pour nous d'accepter le projet primitif prévu pour le corps enseignant primaire — les comités de la S.V.M.S et de la S.P.V. soumirent à M. Oguey, chef du Département, des propositions tenant mieux compte de notre position spéciale et de nos besoins. Nous tenions à assurer, par rapport aux traitements de 1947, un **supplément constant** pour tous les maîtres d'une même classe, sauf les plus jeunes au bénéfice du minimum prévu par le statut. Nos propositions, présentées par graphiques, ont été admises sans retouches par le Conseil d'Etat.

Ce succès, nous le devons tout spécialement à la compréhension de M. le chef du Département et à l'entente parfaite qui a régné tout au long de l'année entre les représentants des maîtres secondaires et votre comité.

Nous avons publié dans le bulletin le régime adopté pour fixer les traitements de départ 1948, nous n'insistons pas. Il fallut attendre le mois d'août pour recevoir sa feuille de décompte et toucher la manne promise, ceci après de laborieux décomptes individuels où seuls quelques initiés comprirent quelque chose. Il est juste de dire que le double paiement « commune-état » n'était pas pour simplifier les calculs, mais nous comprenons parfaitement les collègues qui nous ont écrit leur impatience.

La mise en marche d'un appareil aussi compliqué que le statut — de par les dispositions transitoires — ne pouvait se faire sans heurts et sans à-coups. Nous eûmes encore à intervenir concernant :

- a) l'allocation des institutrices mariées ;
- b) la valeur des brevets de maître primaire-supérieur et de maître spécial ;
- c) nous avons également appuyé le recours des maîtresses ménagères fondé sur de solides arguments.

Abordons maintenant deux points importants qui ont suscité pas mal de commentaires et de critiques à l'égard de la politique suivie par le C.C. Il s'agit des problèmes du logement et de l'indemnité de résidence servie auparavant au corps enseignant des villes. Mais là encore nous avons le sentiment de n'avoir pas desservi la cause du corps enseignant, sentiment que partage d'ailleurs l'ensemble du personnel de l'Etat.

Logement. Je me permets de vous résumer la question. Tout d'abord décision de principe de la Commission extra-parlementaire d'incorporer les prestations en nature au traitement, ceci pour des raisons de classification. Pour le corps enseignant on a admis 1000 frs et 700 frs comme part ajoutée à notre traitement pour le logement, tenant compte d'une revendication antérieure de la S.P.V. qui demandait une élévation de 300 frs pour les institutrices et de 400 frs pour les instituteurs du minimum prévu pour les indemnités de résidence à l'article 83 de la loi primaire.

Ces 1000 frs étant inclus dans le traitement, le C.C. a demandé que le logement fourni par la commune soit payé selon sa valeur par le personnel enseignant, cela pour des raisons faciles à comprendre. La

fixation du prix de l'appartement devient maintenant une question de droit privé, en l'espèce un contrat de bail à loyer entre locataire et propriétaire.

En cas de conflit grave, l'instituteur peut : ou bien rompre le contrat et chercher un logement ailleurs — solution que nous ne recommandons pas, la place de l'instituteur restant malgré tout au collège, même pour les célibataires — ou faire jouer l'article 83 de la loi de coordination qui lui permet de faire déclarer son logement « logement de service ». Il ressort donc, de l'avis même du président de la commission paritaire que les droits du personnel enseignant logé par les communes sont suffisamment protégés.

Après cette première année une constatation réjouissante s'impose : les autorités communales ont fait preuve, en règle générale, de compréhension, ne cherchant pas à récupérer l'augmentation du traitement de base en fixant des loyers élevés. Les cas litigieux ont été rares.

Suppléments de résidence. Les collègues des villes ont longtemps accusé le C.C. de les avoir sacrifiés. C'était voir ce problème par le petit bout de la lunette ; si au début le C.C. s'est efforcé d'obtenir le maximum de revalorisation pour la fonction d'instituteur, une fois ce résultat acquis, il a lutté pour conserver les avantages octroyés auparavant au corps enseignant des villes. Ce ne fut pas facile. Après bien des déboires, nous avons pu exposer à l'assemblée des principales communes vaudoises, le point de vue du corps enseignant des villes concernant, non plus les indemnités de résidence, mais les **suppléments de résidence**.

Cette assemblée, hostile au début à l'octroi de tout supplément de résidence, revint petit à petit à de meilleurs sentiments et vota finalement une invite aux communes pour qu'elles reprennent le problème d'une indemnité spéciale à verser au corps enseignant des villes. Ce revirement est dû, pour une bonne part, à l'attitude bienveillante et compréhensive du président des communes vaudoises : M. André, député. Nous lui savons gré de ses interventions judicieuses pour appuyer notre point de vue.

Voyons un peu les résultats obtenus : ils ne sont pas extraordinaires et ne nous donnent pas partout entière satisfaction. Mais le principe est généralement admis ; nous veillerons à ce que la nouvelle loi sur l'enseignement primaire le consacre définitivement. La plupart des villes ont donné la différence entre les 1000 fr. incorporés à notre traitement de base pour le logement et l'indemnité de résidence servie auparavant. C'est bien le minimum que décemment ces autorités pouvaient faire.

D'autres villes, Lausanne en particulier, ont montré plus de compréhension. Nul doute que le bel exemple donné par les autorités lausannoises n'oblige quelques communes à revoir, dans un proche avenir, le problème sous un angle favorable. Nous conseillons aux collègues encore désavantagés de continuer la lutte. Ils auront tout l'appui du C.C. Il serait dangereux que, par gain de paix, ils acceptent des offres insuffisantes. D'ailleurs, un corps enseignant uni et discipliné, animé d'un solide esprit corporatif, luttera avec succès soit contre la hausse des loyers à payer aux communes logeant leur instituteur, soit contre des indemnités de résidence insuffisantes.

Jetons un coup d'œil vers l'avenir : **Allocations complémentaires 1949.** La Fédération a demandé au Conseil d'Etat l'adaptation des alloca-

tions complémentaires pour 1949 à la hausse du coût de la vie, en application de l'article 54 du Statut. Les pourparlers ne sont pas encore terminés. Le Conseil d'Etat ne paraît pas opposé à cette demande, mais désire, après consultation de la Commission paritaire, prendre l'avis des Communes vaudoises, celles-ci lui ayant reproché à plusieurs reprises de ne pas les avoir consultées lors de la fixation des traitements et allocations. Pour notre part, nous regrettons cette consultation des communes vaudoises — menace directe contre le corps enseignant — car, ou bien l'on applique l'article 54 voté en connaissance de cause par le Grand Conseil et les allocations complémentaires varient automatiquement avec le coût de la vie, ou bien on prend délibérément parti de déroger à un article du Statut et c'est, à nouveau, la porte ouverte au règne de l'arbitraire, ce que le Conseil d'Etat ne désire certainement pas.

Plein-effet du Statut. La majorité des membres du corps enseignant primaire ayant plus de 16 ans de service, grâce aux heureuses mesures spéciales prises à son égard pour la fixation du traitement de départ 1948, arrivera, avec les augmentations annuelles prévues par le Statut, à son traitement de base normal avant 1952 — date proposée par la Fédération pour que l'application progressive du plein-effet soit réalisée.

Mais vous pouvez être assurés que le comité fera tout — aidé en cela par la Fédération, et tout spécialement par les mandataires du corps enseignant secondaire et du corps pastoral — pour activer l'application normale de la loi, afin que certaines catégories de nos membres — les maîtresses d'école enfantine en particulier — n'attendent pas trop longtemps pour obtenir le traitement prévu par le Statut.

Mode de paiement du personnel enseignant. Le corps enseignant, dans son ensemble, désire depuis fort longtemps le paiement intégral de son traitement par l'Etat.

Vieux cheval de bataille : nos collègues de l'autre siècle s'en préoccupaient déjà. Mais les idées nouvelles marchent si lentement...

Ce sont spécialement des considérations d'ordre politique et, surtout cette autonomie dont les communes sont si jalouses, qui n'ont pas permis jusqu'à maintenant la réalisation de ce désir. Votre comité va tenter un nouvel effort pour essayer de régler la question lors de la revision de la loi sur l'enseignement primaire.

Des jalons sont déjà posés : nous en avons parlé à la Commission de gestion, à M. Oguey, Chef du Département des finances qui voit dans ce mode de faire une grande simplification au double point de vue administratif et comptable ; nous nous sommes assurés l'aide de la Fédération ; l'A.V.M.S., que le problème intéresse aussi, luttera à nos côtés. Mais ne nous faisons pas d'illusions, la partie sera dure et n'a de chance d'être gagnée que **si chaque instituteur campagnard arrive à convaincre le député de son village.** Pour l'instant nous en restons au statu-quo.

Augmentations pour années de service. Le Statut nous offrait la possibilité de recevoir **mensuellement** la part de notre traitement mise à la charge de l'Etat. Le Département, pour simplifier son travail et aussi pour répondre au vœu de la majorité du corps enseignant a continué à régler ses comptes trimestriellement. Sans contester certains avantages de ce paiement trimestriel, le comité estime que le paiement mensuel est plus logique, ceci pour diverses raisons. Mais nous ne désirons pas faire le bonheur du corps enseignant contre son gré : nous ne sommes que ses serviteurs !

D'ailleurs cette dérogation à l'esprit du Statut devra être inscrite dans la nouvelle loi sur l'enseignement primaire pour être définitivement admise. D'ici-là, vous avez le temps de réfléchir et de reviser votre jugement à moins que le paiement intégral par l'Etat ne vienne mettre tout le monde d'accord. Notons encore que le service de l'enseignement a fait preuve de bonne volonté en acceptant notre demande **pour le paiement au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, de la part due par l'Etat.**

Avant de clore cet important chapitre « traitements », nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Alexis Chevalley, délégué à la Fédération, et à Edmond Ansermoz, représentant de la S. P. V. à la Commission paritaire : l'un et l'autre ont largement pris part à nos travaux et à nos luttes.

Par cet exposé, un peu long peut-être, mais nécessaire pour mettre toute chose au point, le comité central désire simplement vous renseigner exactement sur la voie qu'il a suivie pour défendre les traitements du corps enseignant vaudois.

Nous avons eu des réussites, des échecs... Reconnaissons que les réussites ne sont pas dues à nos qualités exceptionnelles, mais bien plutôt à la compréhension que, souvent, nous avons trouvée autour de nous. Quant à nos échecs, attribuez-les gentiment à la malice des temps présents ! D'ailleurs jamais un échec n'a signifié pour nous renoncement à la lutte : toujours nous sommes revenus à la charge, sans mauvaise humeur, avec le sourire, persuadés que nous étions de défendre la cause du « juste » ! Certes l'avenir ne se présente pas sans nuages ; les réactions de certaines autorités communales nous procurent bien quelques déceptions, mais sans trop nous préoccuper, car nous savons qu'un corps enseignant uni qui fait son devoir, tout son devoir, saura amener ces autorités à une meilleure compréhension de notre situation de maîtres d'école ; elles se rendront compte petit à petit que le souci de l'éducation du peuple doit prendre le pas sur ce qu'on appelle à notre usage « les nécessités budgétaires ».

D'ailleurs, le peuple vaudois, dans son ensemble, même si l'éducation de la jeunesse revient cher et exige des sacrifices financiers, ne serait pas fier de mal payer ses régents. Par la considération qu'il garde pour son école, il souffrirait plus qu'on ne le croit de voir le maître abaissé par un salaire misérable.

Caisse de retraite. La commission extra-parlementaire et une sous-commission d'experts formée pour étudier le grave problème de l'assainissement des caisses de retraites de l'Etat ont tenu de nombreuses séances en 1948. Le projet général concernant le fonctionnaire-type arrive à peu près à chef ; un chapitre spécial étant encore à l'étude pour des catégories particulières : corps enseignant primaire, gendarmerie, sûreté... qui désirent être mises au bénéfice de conditions spéciales. La création d'une **caisse unique**, englobant tous les fonctionnaires de l'Etat, a été décidée. Elle ne sera pas reconnue par l'A. V. S., le régime de la non-reconnaissance réservant les droits individuels des assurés qui recevront ainsi en supplément une rente A. V. S simple ou double. Ceci revient pratiquement à inclure dans le traitement assuré les allocations complémentaires.

L'état actuel des travaux ne nous permet guère de donner des précisions ; du reste, chaque ligne du projet est passible de changement : n'oublions pas qu'il doit encore être revu par la Commission plénière, par les associations, par le Conseil d'Etat avant d'être remis à la Commission parlementaire du Grand Conseil.

Le comité tient cependant à vous assurer qu'il a défendu et qu'il continuera à défendre fermement nos « 35 ans de service » ; il veillera en outre à ce que soient sauvegardés les intérêts des actifs actuels trop âgés pour être admis, si ce n'est à des conditions trop onéreuses, dans la nouvelle caisse. Le régime prévu par la sous-commission réserve d'ailleurs assez bien leurs droits ; nous espérons qu'il triomphera de tous les barrages.

En résumé, la revision des caisses de retraites existantes est en bonne voie et des solutions satisfaisantes pour tous peuvent être espérées bientôt... à condition que tout le monde — l'Etat y compris — y mette de la bonne volonté.

La lecture de ce rapport pourrait vous laisser la pénible impression mes chers collègues, que votre comité doit s'occuper avant tout de la défense des intérêts matériels des membres de la S. P. V.

Je ne puis que vous répéter ce que nous disions à la délégation de la Commission de gestion : « Ces dernières années, nous avons lutté avec force pour assurer à chaque instituteur et à chaque institutrice un salaire normal ; car le maître qui a souci du lendemain ne peut garder sa joie et maintenir dans ses leçons un peu de cette sérénité qu'on demande si volontiers à tous ceux qui enseignent. Mais nous nous réjouissons d'être libérés de cette lutte pour nos traitements afin de vouer tout notre temps aux autres buts, plus élevés et plus nobles, que nous fixent nos statuts. »

Alors, votre comité, fort de l'appui de 1400 membres unis par un solide esprit de solidarité, poursuivra l'effort des anciens pour la libération du maître et la revalorisation de notre profession sur le plan moral, avec ce souci constant de rendre service à une cause qui nous est chère : celle de l'école primaire.

Lausanne, le 30 janvier 1949.

Roger Gfeller, président.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS (Messieurs)

Rapport du président pour l'année 1948-49 présenté à l'assemblée administrative du 24 février 1949

Messieurs, chers collègues,

Je tiens, en commençant ce rapport, à remercier les membres du comité et tous les collègues qui, par l'intérêt qu'ils ont montré pour notre association et par le travail qu'ils ont fourni, m'ont grandement aidé dans ma tâche. Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage à notre collègue Matile qui, douloureusement atteint par un accident, ne peut être des nôtres aujourd'hui et a même dû renoncer à son activité au sein du comité. Il s'est dépensé sans compter pour l'Union, lui consacrant son temps et sa peine. Nous formons des vœux bien sincères pour que le traitement qu'il suit actuellement lui rende la santé et le mordant que nous lui avons connus.

Statistiques. — Notre association compte à ce jour 158 membres actifs, sur quelque 170 instituteurs que comprend notre corps enseignant, et 84 membres honoraires. Au cours de cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos rangs 9 nouveaux collègues, à qui nous souhaitons une très cordiale bienvenue. Ce sont : Edmond Amblet, Armand Christe, Georges Dubath (réadmission), Georges Gallay, Jacques Hainaut, Robert Isaak, Gustave Jenny, Pierre Perriard et Charles Schaefer.

Deux collègues atteints par la limite d'âge, ont quitté l'enseignement et ont été nommés membres honoraires de notre association ; ce sont Louis Druz et Théodore Foëx.

Que ces deux collègues, arrivés au terme de leur carrière pédagogique, veuillent bien accepter le témoignage de notre reconnaissance pour tout le travail qu'ils ont fourni, l'exemple de fidélité à l'idéal de notre école genevoise et de notre société qu'ils nous ont donné. Qu'ils puissent jouir longtemps encore d'une retraite que nous leur souhaitons heureuse.

Un autre collègue a, lui, abandonné la fêrûle du magister pour une autre activité. C'est Louis Soldini, à qui nous souhaitons également de trouver une entière satisfaction dans la voie qu'il a choisie.

Deux collègues retraités, enfin, sont morts pendant cette année : Georges Leyvraz, que sa santé avait obligé à quitter prématurément l'enseignement, et Constant Poget, dont la silhouette était bien connue dans la région de Croix-de-Rozon où il vivait.

Activité de l'U.I.G.

L'activité de notre association a été très grande au cours de ces 12 mois. Le comité a tenu 23 séances. Vous-mêmes avez été convoqués à 5 assemblées générales. L'une d'elles a revêtu la forme agréable d'une promenade dans le Mandement. Une autre a été consacrée à une fort intéressante causerie de notre ancien président Duchemin sur le problème de l'instruction civique.

Toutes nos démarches, tous nos efforts n'ont malheureusement pas toujours été couronnés de succès. Nous voulons espérer pourtant que notre travail n'aura pas été vain et qu'il portera un jour des fruits.

Relations avec le Département de l'instruction publique. — Nos relations avec le Département restent courtoises, mais il y manque cet esprit de collaboration active que nous voudrions obtenir grâce à notre projet de commission paritaire. En effet, notre collaboration se borne pour l'instant à présenter au Département des propositions que, le plus souvent, il refuse ou n'accepte que partiellement. De son côté, le Département nous soumet des projets établis par lui, qu'il nous est difficile de faire modifier. Or, que désirons-nous ? Que les délégués du Département et ceux du corps enseignant, réunis en commission paritaire officiellement reconnue, étudient ensemble les données d'un problème et les solutions qui peuvent lui être apportées. Cette conception du travail, qui en bouleverse l'idée traditionnelle, ne pourrait-elle pas être adoptée par notre Département aussi, puisqu'elle l'est déjà dans plusieurs domaines de l'économie privée ? Nous ne pensons pas que les membres du corps enseignant soient moins qualifiés dans leur profession que les employés ou les ouvriers d'une usine dans la leur, ni qu'ils soient moins dignes de confiance qu'eux.

I. — Nous sommes intervenus auprès du Département à propos :

1. de la création, dans le cadre primaire et enfantin, d'une commission paritaire de gestion ;
2. de l'enseignement des travaux manuels à l'école du Grütli, en collaboration avec la S.G.T.M.R.S. ;
3. de l'attribution des prix de la Ville de Genève ;
4. du programme d'instruction civique ;

5. de la durée des vacances scolaires ;
6. de l'octroi du 60 % aux allocations spéciales de famille que touchent les instituteurs.

Dans tous ces cas, nous n'avons pas obtenu ce que nous espérions.

II. — Les problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution sont aussi nombreux :

1. **Classes de campagne.** — La question du travail dans ces classes, de sa distribution et de son horaire, reste ouverte. M. Grandjean nous a informés pourtant que, prochainement, aurait lieu une enquête au sujet de l'heure d'entrée en classe.

2. **Stage des jeunes pasteurs dans nos classes.** — M. Picot estime que l'activité de ces jeunes pasteurs dans nos classes, du fait qu'ils n'ont pas encore été consacrés, ne constitue pas une atteinte à la neutralité confessionnelle de l'école. Nous sommes d'un avis opposé et nous entrevoyons les dangers auxquels peut nous exposer l'autorisation accordée.

3. **Congé du samedi après-midi.** — Ce congé, bien que demandé par une forte majorité des parents et du corps enseignant, n'entrera pas en vigueur cette année.

4. **Epreuves d'orientation scolaire.** — Le Département ne semble toujours pas disposé à nous intéresser à ces épreuves, et les remarques que nous avons pu faire restent sans effet. Nous continuons à dicter ces travaux dans d'autres classes que les nôtres ; nous les corrigeons, mais nous ne prenons aucune part à leur élaboration. En un mot, nous les subissons.

5. **Revalorisation de la profession.** — Nos propositions, qui portent sur le traitement des instituteurs et sur leurs possibilités d'avancement, ont été transmises au chef du Département de l'instruction publique, ainsi qu'à M. Perréard. Nous aurons une entrevue à ce sujet avec M. Picot.

6. **Recrutement. Stage.** — En relation avec le problème précédent, nous étudions ceux du recrutement et du stage. Depuis l'affaire Dubosson, à laquelle M. Picot a voulu mettre un terme en se retranchant derrière la décision prise par le Conseil d'Etat, le Département nous a communiqué de nombreuses demandes de dérogation aux conditions d'admission au concours d'entrée en stage. Nous y avons répondu favorablement, sauf pour deux cas concernant les classes spéciales. Ces faits dénotent une situation qui peut devenir inquiétante : les jeunes gens et les jeunes filles ayant fait des études secondaires dans des conditions normales vont-ils de plus en plus se désintéresser de l'enseignement primaire et enfantin et laisser la place aux irréguliers ?

Sur proposition de nos collègues Béguin et Roller, le Département a décidé de supprimer, à titre d'essai et pour un temps limité, les examens de fin de stage. Nous avons accepté cette proposition, mais nous avons estimé aussi que tout le problème du stage était à revoir. Une commission de l'Union s'occupe actuellement de cette question.

7. **Géographie de la Suisse.** — Nous ne collaborons que très indirectement à l'établissement du nouveau manuel, ce qui est regrettable. Par contre, notre commission de géographie prépare des feuillets de documentation qui compléteront l'ouvrage en préparation et seront d'une utilité certaine. A ce propos, ne serait-il vraiment pas possible que les maîtres participent dans une plus grande mesure à l'élaboration des manuels qu'ils emploient ?

III. Sur trois points seulement, nos démarches ont eu un heureux aboutissement.

1. **Caisse de compensation.** — Avec l'appui de la Fédération des fonctionnaires, nous avons pu obtenir du Département l'abandon de la cotisation de 2 % non payée en 1940, lors de la création de la Caisse de compensation.

2. **Absences pour cause de maladie.** — Jusqu'à présent, le corps enseignant primaire et enfantin était le seul à ne bénéficier, sans retenue, que de 3 mois de congé en 3 ans pour cause de maladie. Une démarche commune des U.I.G.-Dames et Messieurs et de l'U.A.E.E. a permis la suppression de cette anomalie et l'obtention d'un traitement semblable à celui du corps enseignant secondaire et de l'administration, c'est-à-dire 3 mois par année.

3. **Grammaire française.** — Notre demande d'une grammaire plus complète que celle de M. Atzenwiler a été agréée et le Département a fait distribuer aux maîtres et maîtresses l'ouvrage de MM. Bruneau et Heulluy.

Conférence de l'instruction publique

Lors du tout récent renouvellement de cette Conférence, qui jusqu'à présent s'est occupée du recrutement du personnel enseignant féminin et de l'organisation des écoles enfantines, notre collègue Gaudin a bien voulu accepter à nouveau d'être notre candidat. Il a été réélu représentant du corps enseignant primaire. Nous l'en félicitons.

Emission internationale de Radio-Genève

Il y a quelques jours, M. R. Dottrens, inspecteur scolaire et directeur des études pédagogiques, a prononcé au micro des paroles offensantes pour le corps enseignant. La vive réaction qu'elles ont suscitée a amené le comité, d'entente avec la Fédération du corps enseignant, à protester soit auprès de M. Picot, soit dans la presse. Le chef du Département nous recevra pour examiner cette affaire.

S. P. R.

Dans le cadre de la S.P.R., nous entretenons les meilleures relations avec nos collègues de l'U.I.G.-Dames et de l'U.A.E.E., dont les présidentes sont en contact régulier avec votre président, ce qui assure à nos trois associations genevoises une plus grande unité d'action. Avec aussi nos collègues vaudois, neuchâtelois et jurassiens, aux assises annuelles desquelles nous avons toujours très grand plaisir et profit à nous rendre.

Le comité central de la S. P. R. a mis à l'étude, dans les sections, le sujet « Ecole publique et méthodes nouvelles », que l'assemblée des délégués a adopté récemment, et qui sera traité lors du Congrès de 1950 à Lausanne. Il a également ouvert, à l'intérieur du S. L. V. pour la Suisse allemande, une grande enquête sur les traitements du corps enseignant romand, enquête dont les résultats pourront nous être fort utiles. Et une autre, non moins intéressante, sur « L'état d'esprit de nos enfants ».

D'autre part, nous avons été appelés à répondre à un questionnaire sur « Le passage des enfants du degré primaire au degré secondaire ». Ces réponses ont fait l'objet des délibérations du dernier congrès de la F.I.A.I. et de la F.I.P.E.S.O. Pour le congrès de cette année, on nous a demandé des renseignements sur « La formation du corps enseignant ».

Fédération du corps enseignant genevois

Cette Fédération, dont la présidence a passé cette année à notre association, a présenté au Département un rapport sur l'écriture. Elle s'occupera maintenant des épreuves d'orientation scolaire, du raccordement des programmes entre les différents degrés de l'enseignement et de la formation du corps enseignant. Elle est intervenue au sujet des paroles prononcées à la radio par M. Dottrens, montrant ainsi l'unité de sentiment des associations qui la composent.

Divers

1. **La Fédération des fonctionnaires et l'Intersyndicale** n'ont eu, cette année, qu'une activité restreinte. Les questions qui ont fait l'objet principal des délibérations ont été : le montant des allocations de vie chère pour les salaires les plus bas ; l'inclusion des allocations au salaire de base ; la participation de la C. I. A. au financement de la construction de l'Hôtel du Rhône ; l'éventuelle réassurance de la C. I. A. auprès de l'A. V. S.

2. L'été dernier a eu lieu à Genève le **57e cours suisse de travaux manuels**, auquel nous nous sommes intéressés. Il a été un succès dont le mérite revient à la S.G.T.M.R.S., société organisatrice, que nous félicitons.

3. **Don Suisse. Croix-Rouge. Monument Henry Dunant.** Nous avons participé à la réception à Genève d'une vingtaine de personnalités du monde pédagogique d'Allemagne et d'Autriche. Nous continuons à secourir un petit Autrichien. Grâce à votre concours, nous avons pu remettre à la Croix-Rouge Suisse quelque 500 manuels scolaires usagés. Enfin, nous nous intéressons aux travaux du comité qui s'est créé pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Henry Dunant et de son œuvre.

4. **Assurance-accidents.** La Winterthour, auprès de laquelle bon nombre de nos collègues sont assurés, a demandé la modification de son contrat, celui-ci étant déficitaire. Nous avons réussi à limiter les exigences de la compagnie d'assurance, mais tout le problème sera à revoir bientôt, puisque notre contrat arrive à échéance à fin 1950.

5. **Cours de M. Jayet.** Nous tenons enfin à remercier bien vivement notre ancien collègue, privat-docent à l'Université, de nous avoir invités à suivre son cours de préhistoire régionale.

Chers collègues,

Je viens de vous retracer brièvement l'activité de notre Union pendant cette année. En y repensant, je n'ai pu m'empêcher de songer à l'apostrophe célèbre de l'abbé Sieyès. Nous aussi, nous sommes en quelque sorte le tiers état de l'enseignement. Et si ce tiers état désire devenir quelque chose, il ne le pourra que par sa cohésion, par l'intérêt toujours plus grand et plus actif qu'il portera à la cause de l'école et du corps enseignant. C'est ce que je souhaite bien vivement, en terminant ce rapport.

A. Neuenschwander.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

Rapport de la Présidente pour l'année 1948 à l'assemblée du 24 février 1949

I. Introduction

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voici qu'une deuxième année de présidence s'est écoulée et qu'à nouveau la tâche m'incombe de résumer en ce rapport l'activité de notre association, du mois de mars 1948 à ces jours derniers.

En votre nom à toutes, je commence par saluer les 9 nouveaux membres qui sont venu grossir nos rangs au cours de cette dernière année. Ce sont Mmes et Mlles :

Monique Berthet, Georgette Chapuis, Marguerite Chavaz, Cheseaux, Depierraz devenue Mme Corthay, Emmé, Micheline Lagier, et Seitz-Magnin, que nous avons déjà eu le plaisir de recevoir à l'Union, et plus récemment Mlle Marie-Louise Fontanel, que nous sommes heureuses de compter de nouveau parmi nos membres.

Notre effectif se monte maintenant à 194 membres. Pour encourager les adhésions, offrirons-nous un cadeau à la 200e ?

En octobre dernier, Mme Rougemont, ayant quitté l'enseignement, nous adressait sa lettre de démission de membre actif de l' U. I. G. dames. Pour la revoir souvent malgré cela, au milieu de nous, nous nous sommes empressées de la nommer membre honoraire !

Nous ne reverrons plus, par contre, prendre place à nos assemblées, une chère collègue que nous avons eu le chagrin de perdre l'automne dernier : j'ai nommé Mme Baer. Toutes celles qui le 9 septembre entendirent le message admirable qu'elle a laissé à tous ceux qui l'ont connue, gardent de cette heure passée dans le vieux temple de St-Gervais, un souvenir ému et impérissable.

II. Assemblées, Comités, Réunions du Bureau

Activité pédagogique de l'U. I. G. dames

Six assemblées générales réunirent nos membres au cours de l'exercice qui prend fin aujourd'hui.

En plus des assemblées administratives, et pour que les aînées puissent connaître, comme leurs cadettes, les moyens de renouveler et de rendre plus vivantes leurs leçons d'histoire et de géographie, le comité a prié MM. Jotterand et Uldry de venir nous faire une causerie sur l'enseignement de ces deux branches, le 27 octobre et le 24 novembre 1948. Nombreuses sont les collègues qui assistèrent à ces deux séances. L'exposé si clair de M. Jotterand, l'enthousiasme communicatif de M. Uldry furent très appréciés de toutes les auditrices qui en tirèrent grand profit.

Au début de janvier dernier, un communiqué dans l'« Educateur » nous mettait au courant de la peu agréable décision que venait de prendre à notre égard notre compagnie d'assurance contre les accidents. Emues à juste titre, de nombreuses collègues demandèrent au comité de convoquer une assemblée extraordinaire, à laquelle participèrent aussi les membres de l'Amicale. Nous remercions vivement M. Gaudin qui si obligeamment a répondu à notre appel pour nous donner tous les renseignements dont nous avons besoin afin de voir clair dans la nou-

velle situation qui nous est ainsi faite, et de chercher les meilleurs moyens d'y parer.

C'est le 29 septembre que nous avons réuni, en un « goûter » devenu quasi statuaire, nos correspondantes de bâtiments.

Si le bureau du comité s'est réuni douze fois, le comité complet a été convoqué 11 fois. Pour ne pas être en reste un douzième prétexte de « siéger » lui a été fourni : en effet, le 26 janvier, les deux comités U.I. G. dames et Amicale, ont parlé du problème que pose pour les enfants autant que pour leurs institutrices le passage de l'école enfantine à l'école primaire. Nous étions heureuses d'avoir à nos côtés Mlle Conne, inspectrice des Ecoles enfantines, qui a pris part à notre discussion et continuera à travailler avec nous au cours des réunions qui suivront. Une assemblée générale est prévue pour fin avril.

Un premier point est d'ores et déjà acquis : en nous rapprochant de nos collègues enfantines, nous apprenons à connaître mieux leur travail et les moyens de sauter élégamment le fossé qui semble actuellement exister entre les deux enseignements.

L'an dernier, Mlle Lydia Muller nous avait donné un cours sur la psychologie de l'enfant qui eut tant de succès parmi les participantes que nous avons en 1949, organisé une deuxième série de causeries. C'est, cette fois, la psychologie féminine qui en est le sujet. Ces séances commencées en janvier se termineront en mars. La personnalité à la fois si riche et si sympathique de Mlle Muller contribue pour une grande part à l'intérêt très vif que nous y prenons.

Je me souviens que dans mon rapport de février 1948, j'avais émis le vœu que des groupes de travail se formassent au sein de l'Union.

Aujourd'hui je puis vous annoncer une première et très modeste réalisation. Un groupe d'étude pour la recherche et la confection de documentation pour l'enseignement de l'histoire est créé ! Il tiendra incessamment sa première séance de travail.

Je souhaite que de nombreuses collègues se joignent à nous et que d'autres groupements semblables se constituent.

Notre « Groupe des Jeunes » a grandi et s'est fortifié au cours de l'an écoulé ; 25 membres le composent actuellement et c'est, chaque année, la presque totalité de nos jeunes institutrices qui se joignent au groupe. Il est dirigé, depuis septembre, par Mlle Jeanguenin. Ses séances ont lieu une fois par mois, pendant lesquelles nos jeunes collègues échangent leurs manières de voir et leurs procédés.

Nous félicitons nos jeunes collègues pour le beau travail accompli avec tant d'entrain !

III. Relations avec le D. I. P.

C'est avec un sentiment quelque peu mélangé que je parle ici de nos relations avec le Département de l'Instruction publique.

Certes, nous sommes reçues très courtoisement par son Chef quand nous sollicitons une entrevue.

On nous demande régulièrement l'avis de notre association pour toute admission — au concours d'entrée en stage — de candidats ne satisfaisant pas complètement aux exigences requises.

Des déléguées de l'U. I. G. dames font partie de toutes les commissions pour l'élaboration d'un nouveau manuel, des commissions de nomination et du jury des examens de stage. Mais pour ce qui est, à proprement parler, revendications de l'U. I. G., nous avons plutôt joué de malheur cette année.

Un seul succès : nous avons obtenu la possibilité de nous absenter trois mois par année — pour raison de maladie — sans que soit effectué une retenue sur notre traitement.

Nos remarques au sujet des différences d'indemnités accordées à nos jeunes collègues envoyées ou nommées à la campagne, qui ont fait l'objet d'une entrevue et d'une correspondance suivie, n'ont pas été retenues.

Le projet de commission paritaire, envoyé au D. I. P. conjointement avec l'U. I. G. Messieurs et l'U. A. E. E. n'a pas obtenu son approbation.

J'ai quelquefois l'impression que l'on nous considère « là-haut » comme des enfants terribles et touche-à-tout, qui jouent avec des objets dont l'usage est réservé aux seuls adultes !

Tout dernièrement, nous avons adressé au Président du Département une lettre pour lui exposer notre opinion au sujet des « journées de gymnastique ». Une copie a été envoyée à chacun de nos inspecteurs d'écoles.

Quand au congé du samedi après-midi, après avoir fait l'objet d'une enquête auprès des parents et du Corps enseignant, il fait maintenant celui d'une étude de la part du D. I. P. Le mode de compensation des deux heures du samedi après-midi est assez délicat ou même difficile à trouver.

IV. U. I. G. Messieurs et Amicale

La « Permanence », cette agence de renseignements pédagogiques et administratifs n'est plus ! Les clients manquaient décidément !

Mais le bureau des trois Unions a subsisté lui ! Evidemment, le lieu de ses séances mensuelles est quelquefois un peu inattendu. Plusieurs ont eu lieu dans le train, alors que nous nous rendions à quelque assemblée de nos amis vaudois ou neuchâtelois.

S'il n'y eut point de comités mixtes cette année, les présidents de nos trois associations savent se retrouver, au bout du fil, dès qu'une question importante, intéressant les sections, se présente ; leurs entretiens sont toujours empreints de cordialité et du meilleur esprit de collaboration.

Il arrive aussi que le plaisir soit le prétexte de réunion des trois Unions. Ainsi, le 9 décembre, nos collègues de l'Ecole enfantine nous avaient invités à leur thé d'Escalade. Nous avons encore tous en mémoire la charmante après-midi, si divertissante, que les artistes de l'Amicale nous ont fait passer.

V. S. P. R. et associations romandes

Nous sommes heureuses aujourd'hui d'avoir parmi nous les délégués des associations romandes et du Comité central S. P. R. Nous avons du reste tant de plaisir aussi à prendre part à leurs assemblées respectives. A nous trouver ainsi plusieurs fois l'an en leur compagnie, nous prenons mieux conscience, nous autres Genevois, si individualistes, de cette réalité qu'est l'esprit romand.

Sous l'égide de la S. P. R., le 17 décembre dernier, une séance d'information pour la presse fut organisée à Genève, où M. G. Willemin, rédacteur du Bulletin, définit nettement la position du corps enseignant à l'égard de pernicieux journaux illustrés pour enfants. En guise d'antidote, l'« Ecolier romand » et les brochures de l'O. S. H. J. furent présentées aux journalistes. M. Grandjean assistait à cet entretien ; il exposa la part qu'a prise à cette lutte, notre Département de l'Instruction publique.

C'est l'automne prochain que devra être prêt notre rapport pour le Congrès pédagogique de 1950. Aussi, chères collègues, à ce propos, ne puis-je que vous dire : « Aidez-nous, mettez-vous à l'ouvrage ! »

VI. Fédération du Corps enseignant

Le 8 novembre 1948 prenait fin notre présidence de la Fédération du Corps enseignant genevois. Quelque temps auparavant, nous avons fait parvenir au Département, le rapport sur l'écriture script, qui venait d'être mis au point.

C'est maintenant au tour de l'U. I. G. Messieurs, de diriger pendant une année la Fédération, en la personne de son président, M. Neuenchwander.

Un programme de travail assez chargé a été élaboré. Nous souhaitons que se continuent en commun ces discussions sur des sujets pédagogiques.

VII. Fédération des fonctionnaires et intersyndicale

Mlle Charmot, la déléguée du Comité à l'Intersyndicale, a assisté durant l'année à 5 séances de Comité du Cartel, à 4 séances de délégués.

Trois fois une délégation s'est rendue chez M. Perréard ; une autre, à la Commission du budget.

Les sujets traités ont été les suivants :

- 1) Nos allocations de vie chère (60 %), qui chaque année reviennent en discussion.
- 2) Les allocations d'automne 1948.
- 3) Discussions à propos des services hospitaliers.
- 4) Discussions pour que nos versements à l'A. V. S. ne soient pas engloutis par la C.I.A. mais comptés à part.

Nous ne pouvons que dire toute notre reconnaissance à Mlle Charmot pour tout son dévouement.

La Fédération des Fonctionnaires se réunissait le 11 juin dernier, pour remettre un souvenir à M. Ivan Matile, en remerciement de toute sa féconde activité à la tête de la Fédération. Il avait quelques mois auparavant, passé la main à M. Louis Sengel, fonctionnaire de l'Administration.

Nous saisissons ici cette occasion de former des vœux pour le complet rétablissement de notre collègue Matile dont nous regrettons l'absence à notre assemblée.

VIII. Sociétés féminines

Une assemblée des sociétés féminines suisses s'est tenue à Berne le 2 mai 1948. Ces dames ont profité de l'occasion du Centenaire de la Constitution fédérale pour rappeler à leurs concitoyens l'existence de l'élément féminin dans la population suisse !

Deux déléguées de l'U. I. G. Dames se rendirent ce jour-là dans la ville fédérale.

Le 11 décembre, nous avons appuyé dans une lettre envoyée par le Centre de liaison, les candidatures féminines dans les commissions administratives des établissements hospitaliers.

IX. Entraide — St-Jean d'Aulph

Au cours du printemps dernier, nous avons pu expédier successivement 3 paquets de vêtements à une collègue autrichienne. Je retrouve cette phrase dans son accusé de réception du troisième colis : « Maintenant, il n'y a plus de mots pour vous remercier... »

Une autre collègue, autrichienne également, à laquelle nous avons envoyé un « colis-secours » écrit : « Maintenant, nous avons à manger ; nous faisons les bouchées toutes petites pour que les « délicatesses » durent plus longtemps. » Ces délicatesses étaient : du saindoux, de la viande de porc, du lait condensé, du fromage et 225 gr. de chocolat !

La collecte pour l'Aide à l'Europe a rapporté 1480 fr.

Le 27 mai dernier, un car de la Maison Delécraz emmenait en excursion une quarantaine de collègues de l'Amicale et de l'U.I.G. dames à St-Jean d'Aulph. Elles allaient rendre visite aux institutrices françaises soignées au Sana.

Quelle belle journée, émouvante et inoubliable, ont vécu là celles qui ont eu le privilège d'y participer et de jouir de l'accueil si amical qui leur fut réservé.

Notre aide au sanatorium de St-Jean d'Aulph a continué à se manifester au cours des mois derniers grâce à vos versements réguliers, chères collègues, nous avons pu apporter quelques douceurs au régime de nos amis de St-Jean d'Aulph.

Nous tenons ici à remercier la S.P.N., qui a tenu à se joindre à nous dans cette œuvre de solidarité, en nous ouvrant, pour le Sana un crédit pour 20 kilogs de riz !

Conclusions

Mes chères collègues, au début de ce rapport, j'ai relaté que six assemblées avaient été convoquées au cours de cette année. A dessein, je n'ai pas parlé, à ce moment-là, de celles où seules des questions d'ordre corporatif étaient traitées. Je conçois qu'un pareil ordre du jour ne soit pas très alléchant, mais je vous assure qu'elles sont un « mal nécessaire » à la vie d'une association telle que la nôtre.

Ne vous laissez pas aller à un sentiment d'indifférence pour quoi que ce soit qui touche à notre Union, je vous en prie ! En restant passives — soyez-en certaines — vous engagez tout aussi lourdement votre responsabilité.

Voyez-vous pour les membres du comité — qui ont accepté ce mandat par dévouement — pour elles, dis-je, comme pour vous toutes, les heures n'ont que 60 minutes, le travail scolaire reste le même, absorbant. Nous pouvons aussi avoir des soucis ménagers ou familiaux. Et la fatigue a autant raison de nous que de toute autre. Alors, si nous ne nous sentons pas tout près, agissantes et compréhensives, le découragement pourrait s'emparer de nous !

Je crois que, de plus en plus, dans la vie sociale actuelle, c'est une pure illusion que de croire à la possibilité de se réfugier dans une tour d'ivoire où rien ne vous atteigne ! Que nous le voulions ou non, nous ne pouvons nous dérober, il faut que nous jouions notre rôle dans la grande famille du corps enseignant, sinon c'est l'existence même de notre Union qui est en jeu.

Pardonnez-moi, mes chères collègues, cette péroration qui a tout l'air d'un sermon et qui est encore à ceci semblable à lui, c'est qu'il englobe dans les reproches ceux qui les méritent et ceux qui en sont exempts !

Aussi vais-je terminer en exprimant toute ma reconnaissance aux membres fidèles que je sais et que je me plais à retrouver à chaque occasion.

A mes chères compagnes du Comité vont toutes mes pensées de gratitude pour l'esprit d'entraide, d'harmonie qu'elles y font régner. Il est bon et réconfortant de pouvoir travailler dans de telles conditions !

J. Meyer.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE

Assemblée administrative annuelle du jeudi 24 février 1949

Une année encore s'est enfuie, elle s'est enfuie avec une telle rapidité qu'au moment de rédiger ce rapport, j'ai l'impression que je viens de vous lire le précédent et que je n'ai rien de nouveau à vous signaler ; cependant, en retournant tranquillement en arrière, je retrouve tous les faits de 1948 et avec eux, les joies, les satisfactions comme les contrariétés et les soucis qu'ils nous ont apportés.

Effectif. — Notre association compte actuellement 86 membres. Nous n'avons enregistré aucune démission cette année. Nous avons la joie d'accueillir aujourd'hui deux nouvelles sociétaires : ce sont Mme Marguerite Haussauer et Mme Marie Atzenwiler qui, après une longue interruption, a repris ses fonctions. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue, nous espérons qu'elles s'intéresseront à notre activité et qu'elles nous apporteront leurs encouragements en fréquentant nos séances.

Séances. — Notre Comité s'est réuni 16 fois cette année. Nous avons eu un comité en commun avec l'U.I.G.-Dames où Mlle Conne était conviée. Nous avons discuté du fossé qui existe entre les premières et deuxième années primaires. Faut-il diminuer les programmes d'un côté où les augmenter de l'autre ?

Nous avons eu cinq assemblées générales dont deux en commun avec l'Union des Dames et une où Mlle Conne nous a relaté son voyage à Budapest avec un convoi d'enfants. C'est avec plaisir et intérêt que nous avons écouté cette causerie si captivante et nous prions Mlle Conne de recevoir une fois encore nos remerciements pour les instants émouvants qu'elle nous a procurés.

Avec nos collègues primaires, nous avons eu une séance où Mlle Monney nous a donné un compte rendu de l'assemblée générale de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses où elle représentait les deux associations. Tout récemment, M. Gaudin nous a fait un exposé clair et précis sur notre assurance accidents à la Winterthour. Merci à ces deux collègues pour leurs renseignements et pour leur peine.

Et pour terminer, n'oublions pas notre séance d'Escalade où une nombreuse assistance a pu applaudir un spectacle gai, spirituel et enlevé avec entrain. Merci encore aux nombreux acteurs et collaborateurs.

Département. — A la suite de la séance où nous avons discuté des effectifs et des classes trop nombreuses, nous avons écrit à M. Picot, président du Département de l'Instruction Publique, et lui avons demandé un entretien qu'il nous a accordé et auquel assistait M. Grandjean. On comprend fort bien en haut lieu les difficultés de notre corps

enseignant mais il est difficile de trouver un remède à cet état de choses car il faudrait ouvrir 11 classes et il manque du personnel, des locaux et du matériel. Aucune de nos suggestions n'a été retenue, mais on nous propose le travail à mi-temps, proposition à laquelle nous avons fait toutes les objections. C'est cependant ce qui a été instauré dès septembre dans certaines classes. Je précise toutefois que cette façon de travailler n'a été imposée à aucune d'entre nous. Chacune avait le droit de l'accepter ou de la refuser. Il sera intéressant lors d'une séance à la fin de l'année scolaire d'entendre les impressions de celles qui ont appliqué cette méthode. Les trois associations ont fait une démarche pour les retenues de traitement en cas de maladie demandant que nos membres aient les mêmes avantages que ceux du corps enseignant secondaire et les fonctionnaires de l'administration. C'est-à-dire une retenue de traitement après une absence de trois mois en une année et non plus en trois ans. C'est immédiatement et sans difficultés que M. Picot nous a donné satisfaction et nous le remercions encore. Sachant que de nombreuses réclamations étaient envoyées au Département par des parents qui désirent le congé du samedi après-midi, les trois associations ont écrit à leur tour dans ce sens et surtout dans le but de sauver notre jeudi qui était menacé, de nombreux parents confédérés pour la plupart, trouvant très naturel d'envoyer leurs enfants à l'école ce jour-là. Deux fois, le Département nous a demandé notre avis au sujet de personnes qui voulaient se présenter au concours, mais où il y avait lieu de demander une dérogation. Celle-ci n'étant pas de très grande importance, nous avons pu donner notre accord. Le Département nous a consulté encore pour la suppression des examens de fin de stage, sauf dans les cas douteux et ceci pour une période d'essai, ce que nous avons accepté. Cet aperçu vous montrera que les contacts avec le Département sont fréquents et les relations bonnes.

Groupe d'échanges. — Au mois d'octobre, s'est créé le groupe d'échanges, présidé par Mlle Hermatchweiler. Une fois par mois en général (lisez l'« Educateur » qui vous annoncera les séances) vous pourrez venir à l'école de Saint-Antoine où Mlle Conne a mis très aimablement à notre disposition son atelier. Là, vous apporterez des idées que vous mettrez en commun et qui vous permettront de faire du bon travail. Vous pourrez spécialement vous faire du matériel : jeux éducatif, jeux des lectures, de calcul. Une demande a été faite au Département pour obtenir les fournitures nécessaires. Venez nombreuses, ces instants passés dans une ambiance agréable, sont un délassement, et vous permettront de vous enrichir, de vous renouveler.

U. I. G. — Nous nous félicitons de voir se resserrer les liens entre les associations, liens qui contribuent à supprimer le fossé dont je vous parlais il y a un instant.

U. C. E. S. G. — Même avec cette association, les contacts sont plus nombreux qu'auparavant. Plusieurs fois dans le courant de l'année, nous avons été consultées et régulièrement cette Union nous envoie son bulletin, nous renseignant ainsi sur son activité.

Cartel et Fédération des fonctionnaires. — Cette année, les assemblées ont été peu nombreuses. Ces groupements s'occupant spécialement de la défense de nos intérêts, il n'y a pas eu lieu de se réunir souvent, puisque M. Perreard était tout disposé à nous accorder l'allocation de 60 %. Seule la question d'une allocation d'automne a été dis-

cutée. Cette proposition, repoussée par tout le Corps enseignant, a été acceptée par la majorité et présentée à M. Perreard qui l'a catégoriquement refusée.

Fédération du Corps enseignant. — Cette fédération qui groupe tous les membres du Corps enseignant genevois, s'est réunie dans le courant de l'année au sujet de l'enseignement de l'écriture. Après deux séances de discussion, un rapport a été envoyé au Département.

Au mois de mai, sous le patronage de la Fédération, une conférence avait lieu à l'Université sur « Le film et son spectateur », par M. Cohen Seat, de Paris. Le conférencier nous a parlé en particulier de l'emprise du film sur l'enfant et l'adolescent.

Au mois de septembre, lors de la visite de maîtres et professeurs d'Allemagne et d'Autriche, une séance avait été organisée par la Fédération où nos hôtes nous ont parlé de leur travail, de leurs difficultés, de leur réorganisation, de leurs espoirs.

Maîtresses vaudoises. — C'est toujours avec un vif plaisir que j'assiste à la séance annuelle de nos collègues vaudoises. Des liens d'amitié se sont créés et la journée passée chez elles est enrichissante. Cette année, à côté de la partie administrative, j'ai eu le plaisir d'assister à une causerie où le peintre Charles Clément a entretenu l'auditoire sur ce sujet « Le paysage jusqu'à Cézanne ». L'après-midi, c'est M. Célestin Freinet, bien connu chez nous, qui nous fit part de ses expériences pédagogiques sous le titre « Une méthode naturelle d'éducation ».

S. P. R. — Au mois d'octobre, les délégués étaient convoqués à Yverdon, où un ordre du jour chargé exigeait une deuxième séance l'après-midi. Nous avons entendu le rapport de M. Michel, président, constatant que les tâches qui s'imposent à la S. P. R. s'accroissent sans cesse, car de plus en plus, elle est considérée comme le représentant autorisé du Corps enseignant de la Suisse romande.

S. P. J. — Un congrès avait lieu à Bienne les 5 et 6 juin où le sujet suivant était traité : Le droit aux études. Discussions intéressantes, joutes oratoires et finalement adoption de toutes les thèses.

S. P. N. — C'est la première fois que notre association était représentée à Neuchâtel, où nous avons fait je crois plaisir à nos collègues. Merci pour leur gentille réception et pour la causerie que nous avons eu le privilège d'entendre. M. Duesberg, l'érudit professeur à l'Université de Fribourg, nous fit, dans un langage plein de finesse et d'humour, une conférence intitulée « Comment lire l'histoire ».

S. P. V. — Le 30 janvier dernier, c'est à Lausanne que je représentais l'Association à la séance administrative de cette section.

Commission de Presse. — Elle est au point mort, nous attendons toujours des articles.

Commission paritaire. — En mai dernier, les Unions envoyaient un projet de commission paritaire à M. Picot, qui nous a répondu dernièrement par un refus. Il trouve la collaboration entre le Département et le Corps enseignant suffisante, puisque chaque fois qu'un projet nous concernant est à l'étude, les associations sont appelées à donner leur avis.

Travaux manuels. — La S. G. T. M. a manifesté le désir d'avoir une de nos collègues parmi les membres de son comité à qui nous adressons des remerciements pour ce geste. C'est Mme Cullaz qui a été désignée et qui a bien voulu accepter.

Conférence de l'Instruction publique. — Vous avez été appelées à voter la semaine dernière pour notre déléguée à cette conférence. Merci à Mme Soguel d'avoir bien voulu accepter cette réélection. A propos du vote, j'ai appuyé la demande de l'Union du Corps Enseignant secondaire réclamant le vote postal, ceci afin de ne pas déranger les personnes de la campagne et d'augmenter le nombre des votantes.

Aide à l'Europe. — Nous n'avons pu organiser d'une façon satisfaisante une collecte en faveur de l'aide à l'Europe, mais nous avons fait un appel pressant demandant à chacune de faire son devoir.

St-Jean d'Aulph. — Une collecte faite à la fin de l'année a rapporté la somme de 180 francs suisses, qui ont été versés à nos collègues primaires et augmenteront leurs fonds. Nous contribuerons de cette façon à l'achat de marchandises pour le Sana qui nous adresse ses remerciements.

Journée à St-Jean d'Aulph. — Je rappellerai cette belle journée, organisée par les soins de Mlle Meyer, où nous avons apporté un peu de joie à ces pauvres collègues malades. Les heures ont été trop courtes, mais nous espérons qu'elles se renouvelleront bientôt.

Je termine, mais je ne veux pas le faire sans vous dire qu'une présidence n'est pas toujours facile, mais qu'à côté des responsabilités et des inévitables soucis, j'ai trouvé dans l'amicale collaboration qui existe dans notre Comité de grandes satisfactions. Aussi permettez-moi, chères collègues, de vous remercier et de vous dire toute ma reconnaissance.

Y. Grangier.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Assemblée des délégués du 26 mars 1949

Rapport présidentiel

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nos statuts sont formels et mal avisé serait celui qui tenterait de se soustraire aux obligations imposées. Ils contraignent le président central à vous donner connaissance de son rapport annuel. Je ne vous cèlerai pas que de toutes les charges qui m'incombent, la rédaction du rapport est celle qui me plonge dans le plus cruel embarras. Je ne puis rien vous apporter de neuf, je dois me limiter à résumer à votre intention l'activité de l'exécutif pendant l'année écoulée. Mais le travail du Comité central, vous le connaissez. La plume alerte et précise du bulletinier vous a renseignés tout au long de l'année. Les comptes rendus fidèles des séances du C. C. ont paru régulièrement dans notre bulletin corporatif et nous ne doutons nullement de l'intérêt que vous portez à nos travaux et du temps que vous consacrez chaque semaine à la lecture de l'« Educateur » et surtout à celle de la chronique neuchâteloise.

En 1948, le comité central a manqué d'homogénéité et de stabilité. Vous en jugerez par les nombreux changements survenus dans sa composition. M. Fritz Humbert-Droz, nommé conseiller communal, nous a privés, après un court laps de temps, de sa connaissance des hommes et des affaires, des besoins du personnel enseignant et de l'école publique. Nous le félicitons de sa nomination flatteuse au conseil communal de Neuchâtel. Ses successeurs furent Mlle Frélehoux, suppléante puis

Frédéric L'Epplatenier qui au début de cette année a cédé sa place à notre collègue André Aubert. Notre cher et aimé collaborateur, Arnold Jeanneret, n'a pu suivre notre travail, la maladie l'ayant retenu soit à l'hôpital soit à la maison. Il fut remplacé par sa suppléante, Mlle Gabus ou par le dévoué président de la section du Locle. Notre collègue, Mlle Berthe Gaille, de Bevaix, a été remplacée pendant neuf mois par Ernest Bille. Malgré toute leur bonne volonté et tout leur dévouement, nos collègues remplaçants ou suppléants n'ont pas pu apporter au C. C. l'esprit de continuité nécessaire dans l'administration de notre association, dans les discussions et dans les diverses résolutions à prendre.

Reconnaissons cependant que ces passages éphémères n'ont pas nui à notre travail. L'année 1948 a été une période de maturation, de mise au point de nos projets et de nos ambitions légitimes. Les bases préliminaires de nos revendications étaient nettement posées depuis 1947 et nous n'avions plus qu'à leur donner la forme définitive.

Effectif. Au 1er janvier 1949, notre société comptait 452 membres actifs, 56 membres auxiliaires et 6 membres d'honneur. Les nombreuses mutations survenues dans le personnel enseignant primaire ont augmenté le travail de notre bulletinier chargé de la mise à jour de l'état de nos sociétaires comme aussi celui du caissier exemplaire que nous avons l'avantage de posséder. Notre reconnaissance et notre gratitude sont acquises à ces deux collègues et amis qui remplissent leur mandat avec une bonne philosophie, avec bonhomie et avec le sourire.

Nos séances. L'administration de notre société, les sujets à traiter et à discuter, les décisions à prendre, ont exigé 8 séances du comité central dont une avec les présidents de section et une séance du bureau.

Un merci cordial et chaleureux à tout le personnel enseignant primaire qui a répondu avec empressement à l'appel du comité en faveur de notre collègue de Brot-Dessous dont tout le mobilier fut la proie des flammes. Ce geste d'entraide nous a profondément émus. Notre gratitude s'en va aussi à nos collègues de Romandie et au comité S. P. R. qui ont participé financièrement à notre action.

L'entraide n'est pas un vain mot dans la S.P.N. Si deux prêts ont été consentis à des collègues instituteurs, notre fonds spécial contribua aux frais de remplacement de deux collègues institutrices n'ayant plus droit aux prestations de la caisse de remplacement du corps enseignant primaire. Par une modeste subvention au Sanatorium de St-Jean d'Aulph, en Savoie, nous avons témoigné notre sympathie aux collègues françaises atteintes de tuberculose.

Sur la proposition de la section du Locle, nous avons conféré l'honorariat de la S.P.N. à notre collègue Armand Toffel à qui notre association doit beaucoup. Anticipant sur l'exercice 1949, nous avons agréé avec plaisir la demande de la section de Neuchâtel de nommer membre d'honneur Maurice Montandon. Nous espérons que notre collègue continuera encore pendant sa retraite à présider aux destinées et au développement de l'exposition scolaire permanente.

L'attention du Département de l'Instruction publique a été attirée sur les dangers que présente la fréquentation des sociétés d'adultes par les élèves. Les règlements de discipline scolaire prévoient, nous a répondu M. Brandt, des dispositions qui permettent d'agir en cas d'abus. Mais ces dispositions ne restent-elles pas souvent lettre morte ?

Le C. C. n'a pu répondre affirmativement à l'invitation de l'Institut neuchâtelois de nous faire recevoir membre collectif de ce groupement.

Cercle fermé au début, l'Institut neuchâtelois se démocratise. Son but est de concourir au maintien et au développement harmonieux du patrimoine culturel du pays de Neuchâtel. Avant de vous proposer l'adhésion de la S.P.N. en qualité de membre collectif, nous restons dans une position d'attente et d'expectative.

En 1948, la réforme de l'enseignement pédagogique a été résolue. La S.P.N. peut être fière de l'aboutissement de cette réforme car elle en est quelque peu, si ce n'est beaucoup, l'artisane. Réitérons encore à Marcel Calame notre reconnaissance pour la défense des points de vue de notre association au sein de la commission qui a élaboré la loi acceptée par le Grand Conseil.

Les leçons particulières données par certains collègues, les dégrèvements dans les déclarations fiscales ont aussi retenu l'attention du comité. Il est inadmissible que quelques collègues déprécient la profession en n'exigeant pas une rémunération honorable des leçons particulières. Quant à la nouvelle loi fiscale, la commission s'est refusée à tenir compte de nos vœux transmis par la Fédération tendant à un dégrèvement pour dépenses professionnelles.

A notre appel, Marc Jaquet a bien voulu convoquer les journalistes et leur exposer les dangers des mauvaises lectures mises, sans scrupule, à la portée des enfants.

Le rédacteur de l'Educateur, notre collègue Chabloz, a justifié lors de la séance convoquée avec les présidents de section les raisons qui militent en faveur de son enquête. Les présidents de section lui ont assuré leur appui et nous espérons que nombreux seront les collègues qui auront participé à cette enquête.

C'est la S.P.N. qui, dès 1951, devra présider aux destinées de la Romande et c'est notre société qui doit fournir le rapporteur général du Congrès. La direction de la Romande est une lourde succession à reprendre. Il n'est pas trop tôt d'y songer.

L'assemblée trisannuelle aura lieu au Val-de-Travers. Elle aura à désigner un nouveau président central et il y a tout lieu de croire que deux ou trois membres âgés du C.C. abandonneront leur poste au gouvernail de la S.P.N. et laisseront à des forces plus jeunes, plus actives et plus entreprenantes les responsabilités. Que la nouvelle équipe débute dans une période plus calme que celle que nous avons vécue et que nous vivons encore, qu'elle puisse vouer son temps au développement professionnel et culturel de nos membres, c'est notre plus vif désir.

Nous connaissons enfin depuis fin 1948 les noms de ceux de nos collègues qui ont accepté de constituer la commission d'études pédagogiques prévue par nos statuts. Nous convoquerons très prochainement cette commission et nous la prierons de se pencher en premier lieu sur le problème de l'écriture qui existe grâce à notre collègue Dottrens. La méthode de M. l'inspecteur Willy Jeanneret nous est imposée. Donne-t-elle satisfaction ou doit-elle être transformée ou modifiée ? La commission d'études pédagogiques nous renseignera sur la base des rapports qui lui parviendront des sections. Notons à ce sujet que nous avons déjà reçu un rapport très intéressant de la section du Val-de-Travers.

Nos relations sont empreintes de cordialité avec le Comité de la S.P.R., avec toutes les sociétés pédagogiques de la Romande et très particulièrement avec la S.P.V., comme aussi avec la société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur.

La Fédération des sociétés cantonales de titulaires de fonctions publiques a perdu en 1948 beaucoup de temps. Au lieu de se donner toute entière à l'élaboration du statut général des fonctionnaires, l'intransigeance des représentants de la V.P.O.D. a contraint son assemblée des délégués à s'occuper de la rédaction de nouveaux statuts de la Fédération. Depuis décembre 1948, la Fédération met les bouchées doubles et sa commission de rédaction doit présenter fin avril un projet de statut général des fonctionnaires. Arrivera-t-elle assez tôt ? Nous ne pouvons nous prononcer aujourd'hui. Mais cette carence de la Fédération a mis en demeure le C.C. à élaborer le statut du personnel enseignant primaire. Il figure à notre ordre du jour.

Vous ne m'en voudrez pas si je passe comme chat sur braise sur les résultats acquis par rapport à notre situation matérielle. En 1948, l'allocation mobile a passé de 33 un tiers pour cent à 38 pour cent et au début de cette année, le Grand Conseil l'a augmentée de 5 pour cent. Les retraités n'ont pas été oubliés et ont vu leur position améliorée.

1949 doit couronner nos efforts. 1949 est l'année décisive pour nous instituteurs et institutrices et pour l'ensemble des fonctionnaires. Elle sera marquée par la stabilisation des traitements et par un statut général des fonctionnaires. Le Comité central est déterminé à mener cette double tâche à bon port. Vous avez lu notre circulaire adressée à tous nos membres, vous connaissez aussi la lettre expédiée aux présidents de section. Nous vous donnerons dans quelques instants notre programme de revendications, je m'abstiens donc d'anticiper sur l'ordre du jour. Dès 1947, nous vous avons demandé d'étudier toutes ces questions, nous avons insisté pour que vous nous communiquiez vos suggestions. Votre comité a pris toutes ses responsabilités. Il a besoin maintenant de votre soutien, de votre appui, de votre unanimité. Il est indispensable que, dans les tractations futures, vos délégués puissent affirmer que les revendications présentées sont celles de tous les membres de la S.P.N., du 95 pour cent du personnel enseignant primaire. Toute fissure ne peut que nous être funeste.

C. Rothen.



Où passer de belles vacances ?

ALPES VAUDOISES



Villars sur Ollon

Villa Sévigné

Bonne table — Prix modérés

Pour de belles vacances à la montagne

Hôtel-Pension Richemont, Château-d'Œx

bonne cuisine — W. Bornet

VALAIS



Pension Mont-Blanc

Les Marécottes - Tél. (026) 6 58 66

Prix avantageux
pour courses scolaires et vacances

EAU DE TABLE PAR EXCELLENCE

Montreux
EAU
MINÉRALE ALCALINE

Visitez **Isérables** et son téléphérique
(Valais)

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances.**
(7 jours ouvrables) depuis **Fr. 24.-**

Pour tous renseignements, s'adresser à la **DIRECTION A OUCHY-LAUSANNE**, tél. 2 85 05 ou au **BUREAU DE LA COMPAGNIE A GENÈVE**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09



LAUSANNE

Au centre
de la ville
Un endroit
sympathique

Salles pour
banquets
et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein

MONTREUX

Hôtel Terminus Buffet de la Gare

Meilleur accueil

Belle terrasse

*Arrangements pour écoles
et sociétés*

Téléphone 6.25.63 J. DECROUX, dir.

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

Les Chocolats

SÉCHAUD FILS

sont appréciés par les consommateurs
depuis plus d'un demi-siècle.

Un succès

„A CAPPELLA“

Recueil de chœurs mixtes et chansons populaires groupés par Carlo Boller

1^{ère} partie: **CLASSIQUES ET ROMANTIQUES**

2^{ème} partie: **CHANSONNIER ROMAND**

3^{ème} partie: **CHANSONNIER BOLLER**

4^{ème} partie: **CHANSONS POPULAIRES**

A CAPPELLA recueil complet Fr. 7.50

A CAPPELLA I (1^{ère} et 2^{ème} parties) » 5.—

A CAPPELLA II (3^{ème} et 4^{ème} parties) » 4.50

Aux Editions Foetisch

FOETISCH FRÈRES S. A.

VEVEY

LAUSANNE (Caroline 5)

NEUCHÂTEL

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 2 63 70

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

Tout pour la musique

**Instruments - Radios - Gramos
Pianos - Editions - Solfèges**

RAUBER

MONTREUX - AVENUE DES ALPES 21
Même maison à Lausanne

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 2 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

ROMANEL l'eau idéale
pour l'apéritif

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Winterthur **ACCIDENTS**

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur

Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

Lait Guigoz



digestion facile, sécurité,
valeur nutritive adaptée
aux besoins du nourrisson,
régularité — tous les élé-
ments pour assurer à l'en-
fant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies
et drogueries